



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 février 2022 et du 21 mars 2022
2. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal
 - Rapporteur : Monsieur Gilles Roth, Monsieur André Bauler
 - Échange de vues avec des représentants du Conseil supérieur pour un développement durable

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch (remplaçant M. Yves Cruchten), M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Conseil Supérieur du Développement Durable (CSDD) :

M. Romain Poulles, Président
Mme Claudine Lorang, Vice-présidente
M. Georges Bock, Membre
Mme Marguy Kohnen, Secrétaire

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

M. Pitt Sietzen, du groupe parlementaire DP

Excusé : M. Yves Cruchten

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 février 2022 et du 21 mars 2022**

Ce point a été reporté à une date ultérieure.

2. 7712 Débat d'orientation sur la modernisation et les défis de notre système fiscal

Suite aux mots introductifs du Président de la Commission des Finances et du Budget, Monsieur André Bauler (DP), le Président du Conseil Supérieur du Développement Durable (CSDD) prend la parole pour introduire le CSDD aux membres de la commission parlementaire. Une présentation a été distribuée au début de la réunion¹.

Le Nohaltegkeetsrot

Le CSDD a été créé par la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable. Sa composition, organisation et fonctionnement sont fixés dans le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005². Il est composé de 15 personnes indépendantes nommées par le gouvernement en raison de leur engagement dans la société et de leurs compétences. Le CSDD a un rôle consultatif et est saisi pour avis pour certains projets de loi qui touchent à la matière de la durabilité. Le CSDD fonctionne également comme *Think Tank* et travaille sur des projections à plus long terme ainsi que sur la sensibilisation au développement durable.

Le CSDD est à l'origine des sept principes de l'économie circulaire pour le Luxembourg. Ces principes, qui ont été élaborés en collaboration avec une panoplie d'experts dans divers domaines, ont été fixés dans la Stratégie pour une économie circulaire du Luxembourg. Depuis plusieurs années, le CSDD fait réaliser un rapport sur l'empreinte écologique du Luxembourg par un institut de recherche (LIST, IBLA). Dans le cadre du dernier rapport sur l'empreinte écologique publié en 2020, le CSDD a - en collaboration avec le LIST - fait des analyses pour mieux comprendre les sources de l'empreinte écologique du Luxembourg, notamment afin de pouvoir identifier les potentialités d'amélioration et une sensibilisation à l'attention des acteurs concernés. Parmi les travaux antérieurs du CSDD figurent en outre le *Nohaltegkeetscheck*, le PIB Bien-être, le 99ID (99 propositions de jeunes sur leur vision du Luxembourg en 2030) et la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI).

Un Green Deal luxembourgeois

Un membre du CSDD prend ensuite la parole pour expliquer qu'en matière de durabilité les pays peuvent adopter deux approches différentes : certains optent plutôt pour une approche dite de *championing* en approfondissant un domaine bien précis et d'autres préfèrent adopter une approche holistique et globale. Aux yeux du CSDD, la stratégie du Luxembourg pour le développement durable doit combiner ces deux approches dans la mesure où elle doit nécessairement aller au-delà de ses frontières, mais tout en veillant que le Luxembourg prenne également ses responsabilités dans différents domaines. Le développement durable n'est pas une branche en soi et elle doit être intégrée dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Aujourd'hui, la réglementation européenne en la matière est de plus en plus renforcée et oblige aujourd'hui les entreprises à communiquer de façon transparente sur leurs engagements durables. Ces divers *reportings* sont certes lourds mais, d'une part, essentiels pour quantifier la situation telle qu'elle se présente actuellement et *in fine* mener des actions plus efficaces et ciblées et, d'autre part, permettent aux individus de prendre des décisions éclairées et réagir en fonction de leurs préférences. Il s'agit donc d'un réel progrès pour la société qui permettra de passer, à long terme, d'un système purement capitaliste ou d'économie de marché à un capitalisme plus durable (*sustainable capitalism*).

¹ Voir présentation en annexe

² Règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur pour le développement durable

Dans ce contexte, il incombe aux pays de réaliser que le développement durable peut leur être bénéfique et qu'ils ont intérêt à se positionner dès maintenant afin de tirer profit de la transition écologique. Alors que les mesures œuvrant en faveur de la durabilité, comme par exemple certaines mesures fiscales, peuvent avoir un coût budgétaire à court terme, il est important de considérer surtout l'effet qu'elles produiront sur les objectifs durables à long terme. Dans ce contexte, l'orateur évoque l'étude du CSDD sur le « *Green Deal* luxembourgeois » qui propose de 1) œuvrer dans un cadre européen, 2) établir / garder un équilibre social et sociétal, et 3) créer une croissance économique durable dans le respect de l'environnement et des intérêts sociétaux.

Vers un système fiscal durable

La fiscalité peut être un outil efficace pour œuvrer en faveur de la durabilité. Selon le CSDD, son objectif devrait être de maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources et d'encourager la réutilisation des ressources. Pour ce faire, une idée à privilégier aux yeux du CSDD est d'essayer de passer d'un système fiscal de la taxation du travail vers une taxation des ressources et de la pollution. En taxant les inefficiences, l'État serait ainsi dans la capacité de compenser les pertes qu'il encoure en taxant moins les activités de travail.

Faits et statistiques 2018

Les raisons pourquoi il est important de taxer les énergies et la pollution sont nombreuses. Selon des statistiques européennes, la taxation de l'énergie ne représente qu'une proportion très faible des recettes (4,4%) comparé à la taxation du travail (42%). Ensuite, la taxation de la pollution et de l'utilisation des ressources ne représente qu'une proportion symbolique de 0,04% des recettes. Partant, il existe un réel potentiel pour percevoir des recettes fiscales supplémentaires en taxant les énergies et la pollution.

Une fiscalité en faveur d'un développement durable

Le CSDD est actuellement en train d'élaborer une étude en collaboration avec une fondation néerlandaise nommée *Ex'Tax*³ sur une fiscalité en faveur d'un développement durable (*Smart sustainable tax system*). Cette fondation est dotée d'une forte expertise pour réaliser des études qui s'inscrivent dans un contexte européen (elle a d'ailleurs déjà réalisé des études pour la Commission européenne). Le CSDD a déjà obtenu une première ébauche de l'étude qui devra néanmoins être adaptée en fonction des spécificités luxembourgeoises (par exemple la prise en compte des frontaliers). Le *Nohaltegkeetsrot* collabore également étroitement avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) qui fournit des statistiques permettant de mieux appréhender les diverses considérations nationales. Dans ce contexte, le membre du CSDD affirme que le STATEC apporte une aide précieuse aux études du CSDD et souligne l'importance de doter cet organisme de ressources supplémentaires.

Sauf imprévu, l'étude réalisée avec la fondation *Ex'Tax* devrait être finalisée vers juillet 2022. L'orateur indique que le CSDD se tient à disposition de la Chambre des Députés pour venir présenter les résultats de cette recherche.

Contribution du Nohaltegkeetsrot dans le débat politique en vue des élections nationales en 2023

À la lumière des élections législatives en 2023, le CSDD souhaite contribuer au débat du développement durable en mettant l'accent sur les mesures qui œuvrent pour le moyen/long terme et assurent une transition juste. Si souhaité, une présentation des propositions du CSDD sera faite à tous les partis politiques.

³ <https://ex-tax.com>

Le membre du CSDD passe ensuite en revue quelques propositions du *Nohaltegkeetsrot* en matière fiscale.

Mesures fiscales – entreprises

Afin de pallier le gaspillage de ressources, le CSDD est d'avis qu'il faut mettre en place une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les activités de maintien de la valeur. Ceci inclus notamment de supprimer la TVA sur des activités telles que la réparation et la réutilisation de ressources. Même si le régime sous-tendant la TVA est dans sa majorité déterminé au niveau européen, il reste tout de même une certaine marge de manœuvre que le Luxembourg peut encore exploiter. Par ailleurs, le CSDD est d'avis que le Luxembourg pourrait faire preuve de plus de *leadership* au niveau européen pour réformer le régime existant.

Ensuite, le CSDD est pour la mise en place d'une taxation des ressources primaires. L'étude avec la fondation *Ex'Tax* à laquelle l'orateur a fait référence ci-avant fournira plus de détails sur cet aspect, notamment en ce qui concerne le domaine de la construction de logements. Si le Luxembourg souhaite favoriser l'utilisation de certaines matières par rapport à d'autres, alors la fiscalité est un outil qui permettra de guider les comportements.

Toute réforme fiscale devra être conçue de sorte à inciter les entreprises vers un modèle économique circulaire et une transition énergétique et digitale. Pour ce faire, il faudra considérer d'accompagner les entreprises qui réalisent des investissements dans la transition énergétique et dans la transformation digitale par des mesures d'aides fiscales (par exemple l'amortissement accéléré, les doubles/triples déductions). Le CSDD préconise également de réaliser un inventaire des incitatifs fiscaux et subventions existants, évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs poursuivis et les substituer, le cas échéant, avec des mesures plus efficaces.

Pour ce qui concerne plus précisément de la transition vers la digitalisation, le membre du CSDD tient encore à attirer l'attention sur l'amalgame qui est souvent fait entre la consommation énergétique de la technologie *Blockchain* et celle de la cryptomonnaie *Bitcoin*. Alors que le *Bitcoin* est une déclinaison de la technologie *Blockchain* et que son mode de fonctionnement est très énergivore, la *Blockchain* en tant que telle est une technologie qui peut générer de véritables économies énergétiques. Dans une étude réalisée par l'Université Lund⁴, dans laquelle il a été question d'analyser la consommation énergétique d'une transaction monétaire, les chercheurs ont notamment découvert que les transactions réalisées sous une *Blockchain* comme « Stellar » consomment à peu près un quart de l'énergie d'une transaction faite par le biais des technologies classiques existantes comme par exemple le réseau VISA. Partant, il est, aux yeux du CSDD, nécessaire d'explorer le potentiel de la technologie *Blockchain*.

Mesures fiscales – taxation des salaires

Toute réforme fiscale devra, aux yeux du CSDD, construire des solutions pour arriver à une neutralité fiscale du travail à domicile pour les frontaliers. La pandémie liée à la propagation de la Covid-19 a permis d'accélérer la volonté des salariés et entreprises à proposer plus de télétravail. Cela avait fortement réduit les effets néfastes du trafic transfrontalier. Alors que l'extension des accords existants avec nos pays voisins sont à encourager, le Luxembourg devrait s'engager, au niveau européen, pour la mise en place d'un cadre cohérent entre pays européens voisins qui n'engendre pas de différence de traitement entre les résidents et les

⁴ Electricity Consumption of a Distributed Consensus Algorithm, Wilhelm Wanecek, Bachelor's Thesis, Department of Electrical and Information Technology, Faculty of engineering, LTH, Lund University, August 10, 2021

non-résidents, que ce soit au niveau de l'imposition du revenu ou au niveau de la sécurité sociale.

Le Luxembourg devra en outre mettre en place des systèmes encourageant l'utilisation des transports publics et le recours au co-voiturage. Alors que la gratuité des transports publics a déjà posé un jalon important, le Luxembourg pourrait également envisager l'introduction d'un crédit d'impôt pour encourager le co-voiturage en parallèle avec une augmentation de la taxation de la pollution CO₂. L'orateur précise que les technologies dont sont aujourd'hui dotées certaines voitures permettent de réaliser un traçage des trajets.

Mesures fiscales – investissements durables

Le CSDD est d'avis que le système fiscal devrait être conçu de sorte à favoriser les investissements dans des start-up actives dans le domaine du développement durable et social. En effet, ces entreprises sont à l'origine d'une offre alternative de produits plus durables et efficaces et permettent ainsi de freiner la consommation de produits plus énergivores. Aujourd'hui, force est de constater que les incitatifs fiscaux pour investir dans des *start-up*, comme par exemple des déductions fiscales, ne sont pas au rendez-vous et que les investisseurs sont exposés à un risque important de perte de leur capital. D'un point de vue fiscal, il est en effet aujourd'hui, financièrement parlant et d'un point de vue profil risque, plus raisonnable d'investir dans des sociétés de capitaux bien établies plutôt que dans une *start-up*.

Selon *le Nohaltegkeetsrot*, le Luxembourg devrait reconsidérer une espèce de « loi Rau »⁵ pour les investissements en fonds d'investissement impact. En incitant les contribuables à s'investir dans des actions durables à fort impact, ils auront la possibilité de participer directement dans la transition énergétique et durable, d'en observer les effets et d'en tirer un certain profit, et donc d'accepter plus facilement les changements qui s'imposent. Les individus auront ainsi moins le sentiment de subir une transition énergétique imposée par les pouvoirs publics, ce qui réduit substantiellement les tensions sociales. Ces mesures d'encouragement pour les investissements à long terme permettront également aux ménages de créer un patrimoine de réserve et de participer à la création de richesses des entreprises. Grâce à son secteur des fonds d'investissement, le Luxembourg dispose d'un levier important pour mener des actions importantes et assumer une certaine responsabilité en la matière.

Dans ce contexte, l'orateur a ouvert une parenthèse et a souhaité souligner que le Luxembourg n'a pas à se faire des leçons pour ce qui concerne l'imposition des fonds d'investissement. Aujourd'hui, un fonds allemand, français, irlandais ne contribue aucunement au budget de l'État dans lequel il est implanté. Au Luxembourg, les recettes fiscales perçues au titre de la taxe d'abonnement apportent annuellement plus que 1 milliard d'euros. Force est de constater que le Luxembourg est donc bien souvent injustement visé par la presse en tant que soi-disant paradis fiscal, au motif que ce secteur occupe une place prépondérante dans son économie. Mais les dires de la presse font souvent abstraction de la taxation applicable à ces fonds, alors que dans les pays voisins celle-ci fait entièrement défaut.

Le Luxembourg pourrait également mettre en place des compensations pour les institutions financières qui permettent à un grand public l'accès à l'épargne en finances soutenables. En effet, si l'idée est d'inciter les individus à s'investir davantage dans la durabilité, alors il faut avoir des outils permettant à des petits épargnants d'investir des sommes moins importantes et de supporter moins de coûts fixes. L'État pourrait fournir, avec des programmes spécifiques,

⁵ Loi du 27 avril 1984 visant à favoriser les investissements productifs des entreprises et la création d'emplois au moyen de la promotion de l'épargne mobilière (abrogée le 27/12/1993) : Cette loi prévoyait certains avantages fiscaux (abattements de revenu, exemptions de revenus de capitaux, exemptions de l'impôt sur la fortune) aux contribuables qui acquièrent pendant les années d'imposition 1984 à 1988 des actions ou parts sociales représentatives d'apports en numéraire dans les sociétés de capitaux résidentes pleinement imposables.

un support aux banques qui s'engagent à offrir des produits durables à prix abordables à leur clientèle de détail.

Autres mesures « soft »

Le CSDD est d'avis qu'il faut mieux éduquer le grand public en matière d'épargne et d'investissements durables afin d'éviter l'éco-blanchissement (*greenwashing*) et donc des déceptions face à des investissements qui se sont avérés moins durables qu'affiché. Aujourd'hui quasi 50% des produits offerts par les diverses institutions s'inscrivent dans une des catégories durables de la réglementation dite « SFDR »⁶ (soit à l'article 8⁷, soit à l'article 9⁸). Les investissements durables connaissent donc aujourd'hui un grand essor et le moment est propice pour profiter de ce moment pivot que connaît la finance durable.

Il faut également faire usage des nombreux *reportings* qui sont réalisés au niveau des entreprises dans le domaine du développement durable pour mieux informer et éclairer le grand public sur les performances de ces dernières en la matière et d'inciter les entreprises à s'engager davantage dans des actions écologiques. Il est intéressant de constater à quel point certains secteurs (comme par exemple la production bovine) sont consommateurs d'énergie et polluants.

Le CSDD préconise en outre la création d'un fonds d'impact national. Alors que le Luxembourg dispose déjà de fonds investis dans le social, comme le *Luxembourg Microfinance and Development Fund*, l'idée est de créer un fonds d'investissement alimenté par des fonds qui sont aujourd'hui *in fine* versés au profit du Trésor. Le Royaume-Uni est déjà doté d'un tel fonds, qui investit son épargne dans des projets sociaux et d'impact.

Le *Nohaltegkeetsrot* est également pour la création, voire le renforcement de l'activité bancaire éthique et sociale.

Les règles devront enfin être renforcées pour favoriser le *reporting* et la mesure de l'impact écologique des activités économiques des pays. Aux yeux du CSDD, une comparaison entre pays favorise la concurrence et donc une amélioration du positionnement des pays en la matière.

Le Nohaltegkeetsrot au niveau européen

La Vice-Présidente du CSDD prend la parole pour évoquer l'engagement du CSDD au niveau européen. Le CSDD est notamment membre du *European Environment and Sustainable Development Advisory Councils Network* et travaille activement avec le *Nohaltegkeetsrot* belge, allemand et néerlandais. Le CSDD a également participé à plusieurs tables rondes, dont le webinaire « *Aligning finance on sustainable development in Belgium : what role for public authorities and the financial sector ?* ». Dans ce contexte, il est intéressant de remarquer que des pays comme la Belgique poursuivent une stratégie de communication très claire avec leur population et réalisent des consultations publiques larges pour connaître l'opinion de ses citoyens relative à la finance verte. Le webinaire a permis de démontrer que le moment est propice pour s'engager dans l'action environnementale en favorisant les outils comme la finance verte et les investissements durables. Cette transition doit toutefois se passer de façon solidaire en impliquant toute la société. La finance verte doit poursuivre une stratégie dite de *bottom-up*, c'est-à-dire qu'elle doit être pilotée par le grand public afin qu'elle soit dès le départ incluse dans la transition et puisse surmonter les idées reçues.

⁶ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

⁷ « Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans les informations précontractuelles publiées »

⁸ « Transparence des investissements durables dans les informations précontractuelles publiées »

*

Monsieur le Député François Benoy (déi gréng) prend la parole pour remercier tout d'abord le Conseil Supérieur du Développement Durable (CSDD) pour son exposé qui viendra certainement enrichir le débat fiscal que la Commission des Finances et du Budget est en train de préparer. Il aimerait ensuite connaître l'avis du CSDD sur la stratégie à mener à l'avenir pour la taxe CO₂ au Luxembourg. L'orateur cite dans ce contexte l'exemple de la Suisse, qui a opté pour un couplage de la taxe CO₂ et des objectifs durables.

À la question de Monsieur Benoy, un membre du CSDD répond que le CSDD ne s'est pas encore prononcé officiellement à l'égard de cette question mais qu'une position officielle suivra. L'étude que le CSDD est en train d'élaborer avec la fondation *Ex'Tax* apportera des éléments de réflexion relatifs à la taxe CO₂.

L'orateur évoque deux éléments qui, à ses yeux, sont importants à considérer dans l'introduction d'une telle taxe : 1) la visibilité, et 2) l'accompagnement des citoyens et des entreprises. La taxe CO₂ est une mesure qui, à première vue, est perçue comme une contrainte (*stick*), mais qui doit être combinée par des mesures (*carrot*) qui accompagnent positivement les individus et les entreprises dans cette transition et allègent leur charge fiscale, surtout pour les ménages disposant d'un faible revenu. La taxe CO₂ devrait, en tout état de cause, avoir comme objet principal la réduction des émissions et non pas l'augmentation des recettes budgétaires.

Monsieur le Député Gilles Roth (CSV) intervient pour demander comment le CSDD perçoit l'évolution à long terme de la taxation des produits énergétiques, tout en considérant l'impact sur les finances publiques, les citoyens et le positionnement du Luxembourg par rapport à ses pays voisins.

Le membre du CSDD indique que la taxation des produits énergétiques rendra, d'un côté, ces produits polluants nécessairement plus chers. De l'autre côté, il est néanmoins également important de rendre des produits alternatifs et plus favorables écologiquement moins chers afin d'inciter les individus à se tourner plutôt vers ces derniers. Ces mesures doivent en outre être accompagnées par la promotion des activités de maintien de la valeur comme le travail et les réparations en diminuant, par exemple, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui leur est applicable.

L'orateur précise que l'étude sur laquelle le CSDD est en train de travailler préconise, d'une part, d'augmenter la taxation relative à la consommation énergétique et d'offrir des produits et services alternatifs plus durables et, d'autre part, de compenser cette action en diminuant l'imposition du travail. Le citoyen *lambda* aura donc certes, d'un côté, une charge plus importante à supporter au niveau des produits énergétiques, mais il aura, de l'autre côté, plus de revenu disponible et des moyens alternatifs vers lesquels il pourra se diriger.

Monsieur Roth retient de l'intervention du CSDD, que l'idée est donc de renforcer le pouvoir d'achat des individus en allégeant leur charge fiscale au niveau de leurs revenus, tout en les guidant, par le biais de la fiscalité (par exemple la TVA) leurs habitudes vers une consommation plus écologique. En termes budgétaires, cela équivaut à dire de compenser les pertes de recettes au niveau de l'impôt sur le revenu par un renforcement de l'imposition de la consommation.

Le membre du CSDD affirme que cette stratégie est également préconisée par d'autres *Think Tanks* et des études européennes. Cette approche sera, d'ailleurs, d'autant plus efficace qu'elle sera adoptée par un nombre important de pays dans l'Union européenne.

Monsieur Gilles Roth pose encore la question de savoir si le Luxembourg dispose encore d'une marge de manœuvre pour agir endéans du cadre européen en matière de TVA et d'accises.

À la question de Monsieur Roth, le membre du CSDD répond que les taux appliqués par le Luxembourg pour certains produits sont proches de la limite inférieure fixée dans le cadre européen. Partant, le Luxembourg dispose d'une marge pour adapter ses taux et guider les habitudes des individus et des entreprises vers une consommation plus durable. Si pour certains produits nocifs, le Luxembourg a aujourd'hui la possibilité d'appliquer des taux bien plus importants, pour d'autres produits ou services plus durables (comme la réparation) une exonération totale n'est néanmoins pas encore prévue dans le cadre européen. Néanmoins, rien n'empêche au Grand-Duché de se positionner au niveau européen en faveur d'une exonération de la TVA sur certains produits et services et d'œuvrer activement pour une transition durable. Une telle approche serait d'ailleurs tout à fait en ligne avec la stratégie en matière de développement durable actuellement menée par la Commission européenne.

Le Président du CSDD ajoute encore qu'étonnamment, le Luxembourg applique déjà un taux de TVA super-réduit de 3% sur certaines réparations, comme par exemple celle des chaussures et des vélos.

Monsieur le Député Dan Kersch (LSAP) prend ensuite la parole pour rejoindre la proposition du CSDD selon laquelle le travail devrait être moins imposé et que des adaptations doivent être faites au niveau de la taxation de certains produits. Cependant, aux yeux de l'orateur, le système fiscal luxembourgeois ne pourra que devenir véritablement durable s'il fera l'objet d'une réforme plus fondamentale, en imposant plus lourdement les entreprises et le capital et en allégeant la charge fiscale des individus non seulement par le biais de la TVA mais surtout par une imposition moindre de leurs revenus.

Le membre du CSDD confirme que l'allègement de la charge fiscale des individus se passera essentiellement par une réduction de l'imposition de leurs revenus. L'étude avec la fondation *Ex'Tax* démontrera d'ailleurs cet aspect.

Le CSDD a également mené des réflexions sur l'imposition des revenus de capitaux et plus précisément sur l'imposition du trading haute fréquence et son caractère durable. Toutefois, force est de constater que les activités de trading haute fréquence ne sont pas pratiquées au Luxembourg et que, par conséquent, une telle mesure – qui peut certes être implémentée – n'aura aucun effet substantiel sur cette pratique. Pour ce qui concerne l'introduction d'une éventuelle taxe généralisée sur les transactions financières le CSDD n'a pas élaboré une position, par contre l'orateur indique à titre personnel, qu'il est d'avis qu'une telle taxe ne produira pas les effets recherchés. En effet, alors que l'idée à la base d'une telle taxe était d'imposer plus lourdement les banques suite à la crise financière, des études ont démontré que cette taxe, si implémentée dans sa conception initiale, est majoritairement répercutée sur et supportée par les consommateurs finaux et les fonds de pension.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) prend ensuite la parole pour remercier tout d'abord le CSDD pour leur présentation et pour rejoindre également quelques idées qui ont été avancées.

Il poursuit son intervention en indiquant que les actions du Luxembourg en faveur de la durabilité doivent s'inscrire non seulement dans une logique européenne, mais également dans une approche internationale. Il est, aux yeux de Monsieur Mosar, important d'éviter que l'Union européenne s'isole par rapport au reste du monde et qu'*in fine* elle subisse une perte de compétitivité. Dans ce contexte, l'orateur souligne que si l'Europe souhaite promouvoir les biens produits au sein du marché unique, alors elle doit également veiller à créer un cadre intéressant pour le secteur de l'industrie. On peut se poser la question de savoir si aujourd'hui,

à la lumière des coûts de revient importants, surtout induits par une hausse des prix des matières premières, il est encore intéressant pour une usine de s'implanter en Europe.

Monsieur Mosar évoque aussi la hausse des prix de construction qui pèse lourdement sur les prix de l'immobilier. Combiné à des standards élevés en matière de durabilité, il sera, selon l'orateur, de plus en plus difficile pour les citoyens de financer un bien immobilier. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes s'expatrient en dehors de l'Europe au motif qu'il est impossible pour eux de réaliser leurs projets.

L'orateur rejoint également la proposition du CSDD concernant l'introduction d'une « loi Rau » pour les investissements en fonds d'investissement impact. Il précise néanmoins que si une telle mesure devait être implémentée, il faut veiller à ce qu'elle soit conforme au droit européen. Il constate que les banques ont aujourd'hui cumulé des épargnes importantes qui devraient, en effet, être plutôt déployées à des fins plus productives. Aujourd'hui la réalité est telle que la majorité des individus, lorsqu'ils décident d'investir leur argent épargné, optent plutôt pour des investissements dans le secteur immobilier et n'envisagent pas d'investir dans des entreprises.

Monsieur Mosar se réjouit également des propos qui ont été avancés relatifs au secteur des fonds d'investissement au Luxembourg. Il souligne que le Luxembourg impose ses fonds déjà plus sévèrement que d'autres pays et s'expose, de ce fait, à une perte de compétitivité. Cela démontre bien que, contrairement aux idées reçues, il n'est pas un paradis fiscal.

Enfin, l'orateur rejoint l'avis du CSDD concernant les potentiels de la technologie *Blockchain*. Il indique toutefois que le Luxembourg devrait se doter d'un cadre légal plus attractif pour promouvoir cette technologie et ne devrait pas attendre l'arrivée d'une solution européenne.

Le Président du CSDD intervient pour répondre à certains points soulevés par Monsieur Mosar.

Pour ce qui concerne la problématique de l'immobilier, le Président explique qu'une alternative est également de considérer le taux d'occupation des bâtiments. En effet, aujourd'hui beaucoup de bâtiments existants ne sont pas utilisés adéquatement. Par exemple, un lycée n'est qu'utilisé pendant une très faible partie de la journée, soit 5%. Ainsi, il existe un énorme potentiel pour utiliser davantage des bâtiments faiblement exploités.

Ensuite, l'orateur explique qu'il faut davantage promouvoir les entreprises actives dans l'industrie et s'engageant dans des activités durables, comme par exemple le recyclage de l'acier (activité d'ailleurs réalisée au sud du pays). Dans ce contexte, il faudrait également que le Luxembourg réalise un inventaire des produits qu'il importe et qu'il stocke. Aujourd'hui il n'existe aucune statistique permettant de déterminer ces produits et de les prendre en compte dans la richesse du pays. La promotion des activités de maintien de la valeur au Luxembourg permet également de renforcer l'emploi intérieur.

Enfin, le Président du CSDD précise qu'il existe des modèles de fonds d'investissement qui investissent dans des matières premières et s'engagent pour leur utilisation circulaire. Si de tels fonds devaient être créés au Luxembourg, il est essentiel de veiller à ce que les matières premières qui sont une fois importées au Luxembourg, y puissent être réutilisées dans une logique circulaire. Compte tenu du fait que l'Europe importe aujourd'hui environ 32 matières premières considérées comme critiques pour l'économie européenne, le Luxembourg aurait donc à ce niveau un grand potentiel à explorer.

En référence au contexte international évoqué par Monsieur Mosar, le membre du CSDD ajoute encore qu'une taxe élevée sur des produits de consommation et une prise de conscience de leur nocivité, s'applique peu importe leur lieu de production. Ainsi un avantage suite à la délocalisation de la production dans des pays à conditions de production moins

réglementées sera, dans une situation optimale, neutralisé par une taxation élevée à la consommation du produit. Ensuite, il indique que si le Luxembourg, dans une « loi Rau », promeut des investissements alternatifs plus durables uniquement dans l'économie nationale, ceci sera à l'encontre du droit européen. Il considère qu'au regard de la problématique de la crise climatique, qui ne s'arrête pas à la frontière nationale, le Luxembourg devra prendre une approche généreuse et globale en la matière, d'autant plus que le pays tire des recettes importantes du secteur des fonds.

Madame la Députée Nathalie Oberweis (déi Lénk) prend la parole pour indiquer qu'à ses yeux, le développement durable devra s'accompagner, en sus des considérations écologiques, d'une diminution des inégalités sociales. Au vu de ce qui précède et en référence aux propos de Monsieur Kersch, Madame Oberweis demande si le CSDD n'est pas d'avis qu'il faudrait également envisager d'imposer plus lourdement les revenus provenant de capitaux, comme ceux générés dans le contexte d'une activité de spéculation et d'accumulation immobilière.

L'oratrice pose ensuite la question de savoir si le CSDD est d'avis qu'il faudrait également envisager d'imposer plus lourdement les revenus élevés, en introduisant un taux marginal maximal plus élevé ainsi qu'un impôt sur la fortune sur les grandes richesses et de renforcer les droits de succession.

En référence aux propos relatifs à la taxation des fonds d'investissement, Madame Oberweis relève que selon ses informations une duplication des taux de la taxe d'abonnement n'aurait aucun impact sur ce secteur au Luxembourg. Elle demande par conséquent si le CSDD rejoindrait l'idée de rehausser les taux de la taxe d'abonnement.

Aux questions de Madame Oberweis, le membre du CSDD réitère que l'introduction d'une imposition du trading haute fréquence au Luxembourg ne produira aucun effet, puisque son secteur financier n'est pas doté d'une activité de trading haute fréquence. Ensuite, à défaut d'une position élaborée du CSDD en matière de taxes sur les transactions financières généralisées, il répète qu'à son avis personnel l'introduction d'une taxe sur les transactions financières ne produit pas les effets désirés étant donné qu'elle se répercutera *in fine* sur le consommateur final et les systèmes de pension.

Ensuite, l'orateur indique, à titre personnel, que dans le contexte de l'immobilier, le plus grand défi est de créer des logements abordables. La question se pose alors de savoir si, premièrement, cet objectif peut efficacement être atteint avec une augmentation des impôts sur les revenus provenant d'activités immobilières et, deuxièmement, une justice sociale dans ce domaine ne serait pas plutôt atteinte si l'on se concentrait davantage sur des mesures qui promeuvent l'offre immobilière.

Dans le cadre de l'étude que le CSDD est en train de réaliser avec la fondation *Ex'Tax*, le CSDD s'est penché sur les modalités d'un allègement de l'imposition des revenus du travail. Comme le système fiscal luxembourgeois est conçu de façon progressive, les revenus plus élevés doivent nécessairement continuer à supporter une charge fiscale proportionnellement plus élevée que les salaires plus faibles. Si le Luxembourg venait donc à mettre en place des mesures visant à alléger la taxation des revenus des salariés, alors il est clair que les revenus plus élevés ne pourraient pas connaître un allègement dans les mêmes proportions que les salaires plus faibles.

Monsieur Dan Kersch intervient pour souligner que le système fiscal luxembourgeois est aujourd'hui conçu de façon à ce que les grandes richesses n'atteignent que rarement le taux marginal maximal. Dans une société où les inégalités ne cessent de s'accroître, l'État a besoin de fonds pour intervenir et devra donc nécessairement viser les richesses qui sont actuellement encore inexploitées.

À la suite de la discussion, le Président de la Commission des Finances et du Budget, Monsieur André Bauler (DP), intervient pour ajouter que le Luxembourg devra veiller à rester compétitif et attractif par rapport aux autres pays afin qu'il puisse générer les recettes nécessaires pour financer son système social. Ainsi, un certain nombre de considérations, qu'elles soient économiques, sociales ou écologiques, doivent en quelque sorte cohabiter et former un équilibre adéquat. Le Luxembourg devra, certes, donner le bon exemple mais il ne faut pas non plus qu'il se fasse des illusions. À la lumière de la situation actuelle, on ne peut que constater que de nombreux pays ne sont pas régis par des valeurs démocratiques et ne poursuivent pas les mêmes objectifs que le Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Echange de vues avec la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés (5 mai 2022)

1. Présentation du *Nohaltegkeetsrot* et de son fonctionnement
2. Prises de position / travaux récents :
 - a. 7 principes de l'économie circulaire
 - b. Empreinte écologique du Luxembourg
 - c. Avis relatif au projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles
 - d. Avis sur le projet de loi relatif à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire
3. Le *Nohaltegkeetsrot* comme partenaire

Le *Nohaltegkeetsrot*:

- Se compose de 15 personnes indépendantes nommées par le Gouvernement en raison de leur engagement dans la société et de leurs compétences ;
- De par son domaine d'activité et de compétence, à savoir le développement durable, aborde des questions ou thématiques de manière systémique ;
- Composition (entreprenariat, société civile, recherche...), → capable d'analyser des questions ou thématiques à partir de plusieurs points de vue et hors silos ;
- Donne des avis au gouvernement (si saisi, ou auto-saisi), fonctionne dorénavant comme « *Think Tank* », travaille sur la sensibilisation au Développement Durable.



Le *Nohaltegkeetsrot*

NOHALTEGKEETSROT

Saisi par le gouvernement (10 x en 10 ans)

- Avis sur une politique durable pour une utilisation accrue de la biomasse (25/2/2008), saisine par le Ministre de l'Environnement (Lucien Lux)
- Avis sur le développement durable des finances publiques (29/9/2009), saisine par la Chambre des Députés
- Avis du Conseil supérieur pour le développement durable relatif à l'avant-projet du Plan national pour le développement durable (21 janvier 2010), obligation selon la loi du 24 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale pour un développement durable
- Conférence « Rio+20 » (21 mars 2012), saisine par le Ministre délégué à l'Environnement (Marco Schank)
- Indicateurs de Bien-Être (18 septembre 2013), saisine par le Gouvernement
- Avis relatif au Programme de Développement Rural (15 avril 2014), saisine par la Ministre et le Secrétaire d'Etat à l'Environnement
- Avis sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (avril 2017), saisine par la Ministre de l'Environnement
- Avis relatif à l'évaluation du plan d'action protection climat (26 avril 2017), saisine par la Ministre de l'Environnement
- Avis relatif à l'étude « The 3rd industrial revolution study for the Grand-Duchy of Luxembourg » (18 septembre 2017), saisine par le Ministre de l'Economie
- Aménagement du territoire (20 mars 2018), saisine par la Chambre des Députés
- Avis relatif au 3e plan national pour un développement durable (29 avril 2019), obligation légale selon la loi développement durable

Le *Nohaltegkeetsrot*

Travaux antérieurs (extraits)

- Nohaltegkeetscheck
- PIB Bien-être
- Rapport sur les finances durables
- 99ID, propositions de jeunes sur leur vision du Luxembourg 2030
- Knowledge-platform Développement Durable
- Membre fondateur du LSFI
- Membre fondateur INFIND asbl (*Do Tank*)



Un *Green Deal* luxembourgeois

NOHALTEGKEETSROT

- oeuvrer dans un cadre européen
- établir/garder un équilibre social et sociétal
- créer une croissance économique durable dans le respect de l'environnement et des intérêts sociétaux



Objectifs:

- maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources
- encourager la réutilisation des ressources

Action:

- transformer le système fiscal de la taxation du travail vers une taxation des ressources et de la pollution



- proportion basse de la taxation de l'énergie (4,4%)
- proportion élevée des recettes fiscales provenant du travail (42%)
- proportion symbolique de la taxation de la pollution et de l'utilisation des ressources (0,04%)

Une fiscalité en faveur d'un développement durable

« Smart sustainable tax system »

- étude *Nohaltegkeetsrot* en collaboration avec *Ex'Tax Foundation*
- *première ébauche, mais nécessité de l'adapter aux spécificités du Luxembourg*
- *collaboration avec STATEC*

Contribution du *Nohaltegkeetsrot* dans le débat politique en vue des élections nationales en 2023

- contribuer au débat du développement durable
 - en favorisant le moyen/long terme
 - en assurant une transition juste (gerecht/fair)
- présentation à tous les partis politiques en 2022



Mesures fiscales - entreprises

- Mettre en place une exonération de TVA sur les activités de maintien de la valeur
- Mettre en place/augmenter la taxation des ressources primaires
- Mise en examen des mesures actuelles (fiscalité et subventions)
- Mise en place de mesures fiscales encourageant:
 - la mise en place d'un modèle économique circulaire
 - la transition énergétique
 - la transition vers la digitalization (amortissement accéléré, double/triple déduction)

Mesures fiscales – taxation des salaires

- oeuvrer à des solutions pour arriver à une neutralité fiscale du travail à domicile pour les frontaliers
- mettre en place des systèmes encourageant l'utilisation des transports publics et le recours au co-voiturage



Mesures fiscales – investissements durables

- mettre en place un système fiscal pour entrepreneurs et investisseurs en start-up dans le domaine du développement durable et sociale
- reconsidérer la “loi Rau” pour investissements en fonds d’investissement impact (UTCITS article 9)
- mettre en place des compensations pour institutions financières qui permettent à un grand public l’accès à l’épargne en finances soutenables

autres mesures "soft"

- éducation du grand public en matière d'épargne / investissement durable
- informer le grand public sur les performances (institutions et entreprises) en matière de développement durable
- créer un fonds d'impact national
- créer/renforcer l'activité bancaire éthique et social
- renforcer les règles "reporting" pour mesurer l'impact des activités économiques

Le *Nohaltegkeetsrot* au niveau européen

- Membre de l'EEAC (European Environment and Sustainable Development Advisory Councils Network) www.eeac.eu
- Participation au webinar “Aligning finance on sustainable development in Belgium: what role for public authorities and the financial sector?”



Le *Nohaltegkeetsrot* comme acteur de la société civile et partenaire

www.csdd.lu

Missions

1. Avis (saisis ou auto-saisis)
2. «*Think Tank*» (vue à long terme)
3. Sensibilisation (grand public)

Ambitions

Aider à créer un monde plus durable

Avoir un impact durable

4 groupes de travail permanents (en cours)

- Education, générations futures et équité sociale
- Food, Wood, Biodiversité et Agriculture
- PIB, croissance, empreinte écologique, PIB Bien-être, Handprint
- Finance durable et fiscalité durable

2 thèmes ponctuels (en cours)

- Impact environnemental de la fiscalité
- Digitalisation ≠ Dématérialisation